

L'Europe hausse le ton face aux dérives d'Orban

HONGRIE Selon certains, le Premier ministre bafouerait l'Etat de droit

- ▶ Empêtrée depuis des mois dans un dialogue de sourds avec Varsovie sur les menaces à l'Etat de droit en Pologne, la Commission européenne se serait volontiers passée du dossier hongrois.
- ▶ Il a atterri sur sa table ce mercredi.

Lundi, le président hongrois a promulgué la loi du Premier ministre, Viktor Orban, qui privera de licence les instituts d'enseignement étrangers qui ne disposent pas de campus dans leur pays d'origine. Une initiative jugée dirigée contre l'Université d'Europe centrale, financée par la bête noire d'Orban, George Soros. Deux jours plus tôt, le parti d'Orban, le Fidesz, a déposé un autre projet de loi qui obligerait les ONG à déclarer tous leurs financements étrangers de plus de 23.000 euros annuels, sous peine d'être interdites. Une soixantaine d'ONG en Hongrie sont soutenues par la fondation Open Society, elle aussi appuyée par George Soros.

« L'institution européenne ne voit pas de menace "systémique" sur l'Etat de droit en Hongrie »

FRANS TIMMERMANS

S'ajoute à ce bouquet législatif la loi hongroise permettant la détention systématique de migrants, mais également le questionnaire envoyé à tous les ménages hongrois dont le nom « Stoppons Bruxelles » se suffit à lui-même.

Face à ces développements, les appels à dupliquer avec la Hongrie la procédure dite de l'article 7 relative à l'Etat de droit utilisée avec la Pologne se sont multipliés. Mais la Commission n'a pas choisi cette voie tortueuse, aussi pavée de bonnes intentions soit elle.

L'institution européenne ne voit pas de menace « systémique » sur l'Etat de droit en Hongrie, a expliqué Frans Timmermans, le 1^{er} vice-président de la

Commission, pour justifier ce choix. Elle a donc opté pour une approche plus ciblée. Ses services vont affûter leur analyse juridique de loi sur les universités d'ici la fin du mois. La Commission décidera alors s'il y a lieu d'ouvrir une procédure d'infraction. Cet outil lui permet de s'assurer qu'un Etat membre respecte bien tel ou tel aspect du droit européen et peut déboucher, in fine, sur une sanction financière. Dans ce cas-ci, la Commission s'attachera à évaluer la compatibilité de cette loi avec la libre circulation des services et le droit d'établissement.

Le projet de loi sur les ONG « est aussi dans notre radar », a-t-il assuré. Renforcer la transparence des financements peut être légitime, mais toute mesure « doit être proportionnée », a-t-il expliqué. La Commission privilégiera ici le dialogue.

Faiblard, le choix de la Commission ? Sa décision de ne pas ouvrir la procédure de l'article 7 peut s'expliquer par plusieurs raisons. Comme l'explique Charles de Marcilly, de la Fondation Robert-Schuman, ce sont les États membres « qui ont le dernier mot pour activer ou pas la suspension des droits de vote d'un pays », option nucléaire de la procédure en question.

Et Orban est protégé par sa couleur politique, le Fidesz étant membre du Parti Populaire européen (PPE), où l'on retrouve aussi la Chancelière allemande, le président de la Commission et chez nous le CDH et le CD&V. En ce sens, le choix d'une procédure d'infraction permettrait « de protéger l'UE d'une crise diplomatique ouverte », selon Charles de Marcilly. De plus, avec des procédures d'infractions, la Commission a les mains libres. Ces procédures étant courantes, l'affront à Budapest est donc aussi moins flagrant.

Bientôt s'ouvriront en outre les négociations sur le budget pluriannuel de l'UE. Trainant de telles casseroles, la position de la Hongrie sera affaiblie face aux contributeurs « nets » au budget

européen. Ceux-ci pourraient ne pas être ravis de devoir justifier auprès de leurs opinions publiques le fait qu'ils

doivent faire plus d'efforts pour compenser la sortie annoncée du Royaume-Uni face à des pays qui sont bénéficiaires des fonds européens et qui ne respecteraient les valeurs fondamentales de l'UE, dit en substance une source européenne.

Sur l'initiative « Stoppons Bruxelles », Frans Timmermans a indiqué que l'UE rendrait publique sa réponse pour « clarifier les malentendus créés par ces questions ». La riposte pourrait plus vraisemblablement venir du PPE. « La coupe est pleine », nous a expliqué Claude Rolin (CDH), eurodéputé belge. La cohabitation au sein du PPE avec le Fidesz d'Orban « devient de plus en plus compliquée », selon lui. Même des ténors du parti commencent à en avoir « ras-le-bol », explique-t-on au PPE. Mais l'exclusion du Fidesz du PPE « dépendra du rapport de force interne », poursuit Claude Rolin. Au Parlement européen, cela voudrait dire se séparer des 12 députés Fidesz. Une autre source du groupe juge ce scénario peu probable, mais rappelle que le parti de Robert Fico, le Premier ministre slovaque, avait été suspendu du Parti Socialiste européen en 2005. ■

ELODIE LAMER

FISCALITÉ

Un taux d'imposition raboté

Parmi les mesures qui ne devraient pas franchement plaire à la Commission européenne, la Hongrie a annoncé l'année dernière la baisse du taux d'imposition sur les sociétés. Désormais à 9 %, le taux hongrois est le plus bas de l'UE devant la Bulgarie (10 %), Chypre et l'Irlande (12,5 %). La fixation des taux d'imposition relève de la compétence exclusive des États membres, la Commission ne peut donc rien dire. Elle souhaite tout de même harmoniser le calcul de l'impôt des sociétés en Europe. Et, tant qu'à faire, elle voudrait que les multinationales qui opèrent dans plusieurs pays européens puissent rentrer une seule déclaration fiscale.

E.L.R

asile Un arsenal législatif anti-migrants faisant fi du droit de l'UE

Toujours un pas plus loin. Après les violences, les refoulements illégaux, la Hongrie impose désormais la case prison à chaque candidat à l'asile.

Depuis le 28 mars, les nouveaux demandeurs d'asile qui entrent sur le territoire hongrois sont systématiquement détenus dans des « zones de transit », et ce pour toute la durée de leur procédure, soit potentiellement des mois, voire plus d'une année. Mineurs non accompagnés de plus de 14 ans et familles sont soumis au même régime. Concrètement, ces « zones » consistent en des containers spartiates, entourés d'une clôture de barbelés à lames de rasoir. Une détention « relative » pour les autorités hongroises, qui ne manquent pas de souligner qu'une « porte du centre est toujours ouverte vers la Serbie ».

« Le pays a déployé tout un arsenal législatif pour décourager les potentiels demandeurs d'asile et rendre la vie dure à ceux déjà présents sur le territoire », observe Todor Gardos,

spécialiste des Balkans pour Amnesty international. Et force est de constater que la stratégie paie : les chiffres de demandes d'asile restent singulièrement bas et nombre de migrants ont pris la tangente, malgré une procédure en cours. Il faut dire que la nouvelle loi impose aussi la détention des demandeurs d'asile déjà installés sur le territoire.

Provocations

La Hongrie avait renoncé en 2013 à la détention systématique des migrants sous la pression notamment de l'Union européenne, du HCR et de la Cour européenne des droits de l'Homme. Viktor Orban, pas avare en provocations, avait reconnu en janvier que la réintroduction d'une telle mesure, irait « ouvertement contre l'UE ».

« La nouvelle loi asile éveille de sérieux doutes quant à sa compatibilité avec le droit européen », relevait le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, mercredi. De fait : en droit européen, la détention est une mesure ex-

ceptionnelle, de dernier recours, et Orban en fait ici une norme. « La Commission veillera à ce que des progrès soient faits à temps et agira si nous ne voyons pas d'évolution positive rapidement. »

Cancré assumé, Budapest n'a pas accueilli un seul des 1.294 demandeurs d'asile qu'elle était censée accueillir depuis la Grèce et l'Italie au titre de la relocalisation. Pour Todor Gardos, la surenchère anti-migrants est aussi un moyen de se mettre hors-jeu : « La Hongrie ne veut pas des retours de la procédure Dublin. Cette loi vise aussi à obliger chaque pays à considérer l'option de suspendre les renvois des migrants, comme l'a annoncé l'Allemagne mardi. »

L'analyse n'est pas loin d'être partagée... par le gouvernement belge, qui refuse de suivre l'exemple allemand. Pas question de laisser le pays s'en tirer à si bon compte. « Nous continuerons d'appliquer le règlement Dublin, qui reste la pierre angulaire du système d'asile eu-

ropéen, affirme-t-on au cabinet du secrétaire d'Etat à la Migration. Nous partons du principe que chaque pays doit porter sa part de responsabilité, y compris la Hongrie. » ■

L. K.

MINEURS

Mieux protéger les enfants

La Commission européenne a exhorté mercredi les Etats membres à améliorer la protection « de tous les enfants migrants », leur demandant notamment de trouver « des alternatives à la rétention administrative ». Parmi les recommandations : désigner du personnel spécialisé dans tous les hotspots, créer un « réseau de tutorat européen » pour partager leurs « bonnes pratiques » des tuteurs désignés pour les mineurs non accompagnés, permettre un accès plus rapide « à une assistance légale, à des soins de santé, à un soutien psychosocial et à l'éducation ». (afp)